



Commission économique pour l'Europe

Comité des politiques de l'environnement

**Groupe de travail de la surveillance
et de l'évaluation de l'environnement**

Vingtème-sixième session

Genève, 18 et 19 avril 2024

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté
de la vingtème-sixième session****Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le jeudi 18 avril 2024
à 10 heures****I. Ordre du jour provisoire**

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du rapport de la vingt-cinquième session.
3. Exécution du mandat.
4. Ressources nécessaires.
5. Faits nouveaux en matière de surveillance de l'environnement.
6. Faits nouveaux relatifs aux systèmes d'information sur l'environnement et à l'établissement de rapports sur le Système de partage d'informations sur l'environnement.
7. Évaluation paneuropéenne périodique de l'environnement et établissement de rapports sur l'environnement pour renforcer les politiques de l'environnement.
8. Mise en commun et intégration des données économiques, sociales et environnementales.
9. Progrès de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement au niveau national.
10. Questions diverses.
11. Clôture de la session.



II. Annotations

Comme l'indique son mandat, le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement est ouvert à tous les États membres de la Commission économique pour l'Europe (CEE). Il se compose de représentants des institutions nationales chargées de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement. Il associe aussi à ses travaux des représentants de programmes et de politiques et d'accords multilatéraux relatifs à l'environnement s'occupant de la collecte de données et de renseignements et de la production d'évaluations sur l'environnement – portant sur l'environnement dans son ensemble ou seulement sur certains thèmes –, ainsi que des équipes d'experts¹.

Sont également invités à participer aux travaux des représentants d'organisations internationales et régionales, dont la Commission européenne, l'Agence européenne pour l'environnement, le Groupe sur l'observation de la Terre, l'Agence spatiale européenne, l'Organisation de coopération et de développements économiques, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, la Division de statistique de l'ONU, l'Union internationale des télécommunications, l'Organisation météorologique mondiale et le Centre européen de l'environnement et de la santé de l'Organisation mondiale de la Santé.

La vingt-sixième session du Groupe de travail devrait se tenir les 18 et 19 avril 2024.

1. Adoption de l'ordre du jour

La Présidente, Maia Javakhishvili (Géorgie), ouvrira la vingt-sixième session. Le Groupe de travail sera invité à adopter l'ordre du jour de la session tel qu'il figure dans le présent document².

2. Adoption du rapport de la vingt-cinquième session

Le secrétariat résumera les résultats de la vingt-cinquième session du Groupe de travail (Genève, 2 et 3 mai 2023) tels qu'ils figurent dans le rapport de cette session (ECE/CEP/AC.10/2023/2) et invitera le Groupe de travail à adopter ce rapport.

Le secrétariat informera le Groupe de travail de l'état de l'application des décisions prises et des recommandations formulées à la vingt-cinquième session, s'agissant notamment de l'examen que le Comité des politiques de l'environnement a fait des activités du Groupe de travail.

3. Exécution du mandat

Le secrétariat rendra compte des décisions prises par le Comité des politiques de l'environnement à sa vingt-huitième session (Genève, 1^{er}-3 novembre 2023) concernant les activités et le mandat du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement et de l'Équipe spéciale conjointe des statistiques et des indicateurs de l'état de l'environnement. Il présentera également une vue d'ensemble des activités menées pour donner suite aux résultats de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » (Nicosie, 5-7 octobre 2022) et pour appuyer l'exécution du mandat du Groupe de travail. Le secrétariat informera le Groupe de travail des expressions d'intérêt de membres du Groupe de travail pour la direction ou la codirection d'une activité ou d'un domaine de travail.

¹ ECE/CEP/AC.10/2023/2/Add.1, par. 18 et 19.

² Les documents de la session et d'autres informations pertinentes seront affichés sur la page du site Web de la Commission économique pour l'Europe consacrée à la session, consultable à l'adresse <https://unece.org/environmental-policy/events/twenty-sixth-session-working-group-environmental-monitoring-and>.

Le mandat du Groupe de travail prévoit l'établissement d'un calendrier annuel d'activités³. Un membre du Bureau présentera le projet de calendrier des activités pour 2025 (ECE/CEP/AC.10/2024/4), que le Groupe de travail sera invité à approuver.

Le Groupe de travail sera également invité à examiner et à approuver le projet sommaire de version révisée (ECE/CEP/AC.10/2024/3) de la publication intitulée « *Environmental Monitoring and Reporting : Eastern Europe, the Caucasus and Central Asia* »⁴, en prévision de la publication d'une version actualisée en 2024 ou au début de 2025.

Le Groupe de travail souhaitera peut-être également débattre de la manière d'accroître la visibilité et la portée de ses travaux.

En outre, des représentants d'organisations internationales et régionales seront invités à rendre compte brièvement des initiatives et des projets qui se rapportent aux activités du Groupe de travail.

4. Ressources nécessaires

Le secrétariat communiquera des renseignements sur les ressources financières disponibles à l'appui des réunions du Groupe de travail et de ses autres activités.

5. Faits nouveaux en matière de surveillance de l'environnement

Le Groupe de travail fait office de plateforme de partage des connaissances. Pendant sa vingt-cinquième session (Genève (format hybride), 2 et 3 mai 2023), les membres du Groupe de travail ont suggéré de partager, aux sessions ordinaires du Groupe, les bonnes pratiques, notamment en ce qui concerne les plateformes de données ouvertes, la collecte des connaissances locales et des savoirs autochtones, les sciences participatives et l'utilisation de données obtenues par externalisation ouverte, et d'organiser des séances de formation et des activités de conseil, si les ressources disponibles le permettent⁵.

Le secrétariat, les représentants d'organisations internationales et régionales ainsi que les États membres seront invités à présenter les faits nouveaux, les bonnes pratiques et les initiatives en matière de surveillance de l'environnement, notamment en ce qui concerne l'utilisation de nouvelles technologies telles que l'observation de la Terre et des approches mentionnées ci-dessus. Les États membres qui assurent la codirection d'activités seront invités à présenter les évolutions récentes en matière de surveillance.

6. Faits nouveaux relatifs aux systèmes d'information sur l'environnement et à l'établissement de rapports sur le Système de partage d'informations sur l'environnement

Le mandat du Groupe de travail précise qu'il est chargé d'évaluer régulièrement l'efficacité des systèmes d'information environnementale au regard du concept des données ouvertes et des principes et piliers du Système de partage d'informations sur l'environnement (SEIS), et de formuler des recommandations sur les mesures susceptibles d'être prises pour renforcer ces systèmes⁶ ;

À la vingt-quatrième session du Groupe de travail (Genève (format hybride), 11 et 12 avril 2022), ses membres ont décidé d'examiner chaque année un nombre limité de thèmes et d'indicateurs environnementaux sur la base du cadre d'évaluation du SEIS et sont convenus que la version révisée des Directives de la CEE pour l'application des indicateurs environnementaux devrait être utilisée. Les membres du Groupe de travail ont également

³ ECE/CEP/AC.10/2023/2/Add.1, par. 14.

⁴ Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.03-II-E.33.

⁵ ECE/CEP/AC.10/2023/2, par. 51 d).

⁶ ECE/CEP/AC.10/2023/2/Add.1, par. 11 a) iii).

décidé d'examiner en 2023 le thème environnemental suivant : « pollution atmosphérique et qualité de l'air »⁷.

Le secrétariat a lancé un appel à la soumission de rapports nationaux sur le thème de l'air en septembre 2023. Les membres du Comité des politiques de l'environnement ont été invités à envoyer leur rapport national au secrétariat avant la fin du mois de septembre ; ce délai a ensuite été prolongé jusqu'à la fin du mois de novembre 2023.

Le secrétariat présentera un aperçu du rapport sur le thème de l'air (ECE/CEP/AC.10/2024/5), que le Groupe de travail sera invité à examiner et à approuver.

Conformément à la décision prise par le Groupe de travail à sa vingt-quatrième session, un examen du thème « déchets et, le cas échéant, l'économie circulaire » sera entrepris et complété par une formation régionale sur les indicateurs révisés de la CEE relatifs aux déchets, qui devrait avoir lieu pendant le premier semestre de 2024. Le Groupe de travail sera également invité à décider du thème qu'il examinera en 2025 et à réfléchir à d'autres activités à mener dans le cadre du partage d'informations.

Des représentants d'organisations internationales et régionales, notamment du secrétariat de la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus), du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants et du Groupe sur l'observation de la Terre, ainsi que des États membres, seront invités à présenter les faits nouveaux et les bonnes pratiques en matière de systèmes d'information sur l'environnement.

7. Évaluation paneuropéenne périodique de l'environnement et établissement de rapports sur l'environnement pour renforcer les politiques de l'environnement

Conformément à son mandat, le Groupe de travail a pour objectif de contribuer à combler les lacunes recensées dans la septième évaluation environnementale paneuropéenne et à appliquer les textes pertinents de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe »⁸.

Le secrétariat présentera une vue d'ensemble des activités menées et prévues pour appuyer le suivi des résultats de la Conférence ministérielle de Nicosie en matière d'établissement de rapports et d'évaluation, notamment pour combler les lacunes recensées dans la septième évaluation.

Le Groupe de travail sera invité à examiner les informations fournies, à en débattre et à décider des prochaines étapes en vue des évaluations futures.

Le mandat du Groupe de travail prévoit un soutien à la réalisation d'évaluations paneuropéennes périodiques de l'environnement⁹. À sa vingt-cinquième session, le Groupe de travail a accueilli favorablement les idées et les approches présentées concernant la huitième évaluation paneuropéenne de l'environnement prévue et a prié le secrétariat, en collaboration avec les membres du Groupe de travail, d'établir un projet de concept qui serait présenté à la prochaine session du Groupe de travail¹⁰.

Le secrétariat présentera un aperçu du projet de concept pour la huitième évaluation paneuropéenne de l'environnement (ECE/CEP/AC.10/2024/6). Le Groupe de travail sera ensuite invité à examiner les informations et à décider de la marche à suivre.

Le mandat du Groupe de travail prévoit en outre l'éventualité de fournir une assistance concernant la rationalisation des rapports environnementaux à l'appui de l'élaboration des politiques de protection de l'environnement¹¹. Le ou les secrétariats d'un ou de plusieurs accords multilatéraux sur l'environnement au titre desquels des rapports doivent être

⁷ ECE/CEP/AC.10/2022/2, par. 33 b) et c).

⁸ ECE/CEP/AC.10/2023/2/Add.1, par. 7 et 9 b).

⁹ Ibid., par. 9 b).

¹⁰ ECE/CEP/AC.10/2023/2, par. 60 a).

¹¹ ECE/CEP/AC.10/2023/2/Add.1, par. 11 c) ii) et iii).

présentés au cours des douze prochains mois seront invités à présenter le modèle pour le prochain cycle d'établissement de rapports et à fournir toute orientation nécessaire.

Le secrétariat et les représentants des organisations internationales et régionales donneront un aperçu des activités qu'ils soutiennent en ce qui concerne l'évaluation de l'environnement et l'établissement de rapports y relatifs au niveau national.

Le Groupe de travail sera invité à examiner les informations fournies et à débattre des questions liées aux rapports sur l'environnement.

8. Mise en commun et intégration des données économiques, sociales et environnementales

L'un des objectifs du Groupe de travail est d'examiner les liens entre les aspects environnementaux, économiques et sociaux relatifs au Programme de développement durable à l'horizon 2030, à l'économie circulaire et verte et à d'autres domaines d'activité connexes¹².

Des organisations internationales et l'Agence européenne pour l'environnement seront invitées à donner des informations sur les manifestations mondiales et régionales consacrées aux politiques de l'environnement qui auront lieu en 2024 et qui présentent un intérêt pour les travaux du Groupe de travail.

Les partenaires internationaux seront également invités à présenter des faits nouveaux et des messages clés relatifs à l'intégration des données, en particulier en ce qui concerne la transition vers une économie circulaire et verte, l'infrastructure durable, les produits chimiques, les déchets et la biodiversité, à l'appui de l'application, du suivi et de l'établissement de rapports sur les objectifs de développement durable.

Les organisations internationales, l'Agence européenne pour l'environnement et le Groupe sur l'observation de la Terre seront invités à rendre brièvement compte de faits nouveaux relatifs aux nouvelles technologies, aux mégadonnées, à l'intelligence artificielle et à l'observation de la Terre qui peuvent compléter les pratiques de surveillance établies et les sources d'information existantes.

Le Groupe de travail sera invité à débattre de la pertinence des travaux et des exemples présentés et à déterminer quelles autres activités devraient être prioritaires pour assurer le partage et l'intégration des données économiques, sociales et environnementales.

9. Progrès de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement au niveau national

Chacun des membres du Groupe de travail, y compris ceux qui représentent des pays d'Europe orientale et de l'Europe du Sud-Est, du Caucase et de l'Asie centrale, sera invité, s'il y a lieu, à présenter brièvement les principales mesures prises depuis la dernière session concernant :

- a) La production de rapports, d'analyses et d'évaluations sur l'environnement à partir de données et d'indicateurs environnementaux, y compris à l'aide du SEIS ;
- b) La modernisation et l'amélioration des réseaux de surveillance nationaux, en particulier de ceux qui concernent l'air, l'eau et les sols ;
- c) L'amélioration de l'assurance qualité et du contrôle des données ainsi que de la gestion des données ;
- d) L'amélioration des politiques en matière de données, des mécanismes institutionnels et réglementaires et des solutions techniques pour l'échange de données entre les divers ministères et organismes (ministères de l'environnement, organismes chargés de

¹² Ibid., par. 11 c).

l'environnement et ministères de l'agriculture, de l'énergie, de la santé, de l'industrie, des transports et de l'eau) et avec d'autres utilisateurs, notamment avec le public ;

e) L'application des recommandations concernant la surveillance et l'évaluation de l'environnement issues d'études de la performance environnementale ;

f) Les faits nouveaux relatifs à l'utilisation des nouvelles technologies, des mégadonnées, de l'intelligence artificielle et de l'observation de la Terre aux fins de la surveillance de l'environnement ;

g) Les faits nouveaux concernant des problématiques intersectorielles telles que la prise en compte des questions de genre dans les activités de surveillance et d'évaluation de l'environnement.

Si nécessaire, le secrétariat établira et distribuera un modèle d'exposé oral destiné à faciliter les présentations.

10. Questions diverses

Le Groupe de travail sera invité à examiner toute autre question qui pourrait être portée à son attention, y compris les thèmes prioritaires pour sa vingt-septième session. Les membres du Groupe de travail qui souhaitent proposer des questions à inscrire à l'ordre du jour sont invités à en informer le secrétariat dès que possible.

11. Clôture de la session

La Présidente, avec le concours du secrétariat, récapitulera les conclusions et décisions du Groupe de travail et prononcera la clôture de la session. Le rapport de la session et la liste des participants seront établis par le secrétariat et distribués au Groupe de travail après la session. Ces documents seront affichés sur la page Web de la session.

III. Organisation des travaux

Des informations détaillées sur l'organisation des travaux seront publiées quelque temps avant la date de la session et mises en ligne sur la page Web consacrée à celle-ci.
